



# Communiqué de presse

à Annonay, le 9 décembre 2024



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



## VOTRE CONTACT COMMUNICATION

Jérémie  
LACOMBE

[jeremie.lacombe@ch-ardeche-nord.fr](mailto:jeremie.lacombe@ch-ardeche-nord.fr)

## LE CENTRE HOSPITALIER D'ARDÈCHE NORD ET LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ANNONAY MODERNISENT LES PAIEMENTS AVEC LA PLATEFORME EN LIGNE PAYFIP

Le Service de Gestion Comptable (SGC) et le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord s'unissent pour simplifier les démarches administratives des usagers.

Depuis le 22 octobre, le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord offre désormais la possibilité de régler les factures en ligne via la plateforme sécurisée PayFIP, un service proposé en partenariat avec le SGC.

Les informations nécessaires pour accéder à ce service figurent sur les titres de recettes transmis par l'établissement. Ces documents précisent les numéros de collectivité et de titre requis pour effectuer un paiement en ligne, que ce soit par carte bancaire ou par virement.

Pour utiliser ce service, les usagers peuvent cliquer sur un bouton dédié sur le site internet du Centre Hospitalier d'Ardèche Nord ou se rendre directement sur le portail en ligne :  
<https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web>.

Accessible 24h/24 et 7j/7, ce système vise à simplifier et sécuriser les paiements tout en facilitant les démarches administratives des patients et de leurs proches.

Accès simple et rapide  
à partir du  
[www.ch-ardeche-nord.fr](http://www.ch-ardeche-nord.fr)





# Communiqué de presse

---

Ce système vient en complément des méthodes déjà employées à l'heure actuelle : virement bancaire, paiement par courrier ou directement au guichet du SGC, etc. Il a l'avantage d'être rapide et accessible à n'importe quelle heure.

## Les avantages

### Pour l'établissement :

- Module de paiement en ligne totalement autonome
- Facilité de transaction pour toutes les téléprocédures
- Interface de facturation directement en ligne

### Pour les usagers :

- Accès facile à tous les e-services, accessibles 24h/24 et 7j/7
- Transaction simple, rapide et sécurisée
- Service en ligne moderne
- Délivrance par mail d'un récépissé après chaque paiement

## COMMENT PAYER EN LIGNE ?

### 1. Se munir de son titre de paiement

### 2. Se connecter et remplir les informations

Une fois sur le site PayFIP, cliquez sur PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES pour se connecter en mode sécurisé.

Il suffit de suivre la procédure en remplissant les informations demandées :

- l'identifiant d'établissement (présent sur la facture)
- la Référence de la facture
- le montant à payer
- Une adresse e-mail

### 3. Effectuer le paiement et obtenir un ticket

Si toutes les informations renseignées sont correctes, le ticket de télépaiement s'affiche à la fin. Il peut être téléchargé ou imprimé pour en garder une trace.